



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15102643

Hinterlegt bei der Kanzlei des Handelsgerichts ELISEN
07-07-2015
iA/ der Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0432.445.202

Dénomination

(en entier) : **VALERN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4770 Amel - Heppenbach, Lehmkaul 41

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - CONFIRMATION DE LA
CONVERSION DES TITRES - SIEGE SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS
- NOMINATION**

D'un procès-verbal dressé par Maître Gido SCHÜR, Notaire à la résidence de Saint-Vith, en date du vingt-cinq juin deux mille quinze, il résulte ce qui suit:

I. L'assemblée générale extraordinaire confirme la décision prise par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2011, enregistrée à Saint-Vith le 14 décembre 2011, volume 35, folio 58, case 15, en vue de la conversion des titres au porteur en titres nominatifs.

Le président de l'assemblée, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, avait procédé à l'inscription des titres au registre des titres nominatifs constitué à cet effet et, ensuite, à la destruction des titres. A toutes fins utiles, l'assemblée générale confirme ces inscriptions.

L'assemblée décide que ces registres peuvent être tenus sous la forme électronique en vertu de l'article 463 alinéa 2 du Code des sociétés.

L'assemblée générale décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 11 des statuts par le texte suivant:

«Tous les titres de la société sont nominatifs et portent un numéro d'ordre.

Il sera tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs conformément à l'article 463 du Code des sociétés. Les titulaires de titres pourront prendre connaissance du registre relatif à leurs titres. »

L'assemblée générale décide de supprimer la première phrase de l'article 23 des statuts.

II. Suite à une décision du conseil communal de la Commune d'Amblève en date du 28 août 2008, l'adresse du siège social de la société est devenue 4770 Amel – Heppenbach, Lehmkaul 41. Ce Changement d'adresse a été publié aux annexes du Moniteur Belge le 22 février 2012, sous le numéro 12043100.

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts en remplaçant la première phrase de l'article 2 par le texte suivant: « Le siège social de la société est établi à 4770 Amel – Heppenbach, Lehmkaul 41 ».

III. L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 20 des statuts en le remplaçant par le texte suivant :

« La société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice :

- soit par deux administrateurs délégués agissant conjointement;
- soit par le président du conseil d'administration, agissant seul. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leurs mandats. »

IV. L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à sept et elle désigne comme nouveaux administrateurs :

- Monsieur Gert ELSN, demeurant à 4770 Amel – Halenfeld, Zum Jagdhaus 12
- Monsieur Michaël ELSN, demeurant à 4770 Amel – Halenfeld, Zum Jagdhaus 10
- Monsieur Markus ELSN, demeurant à 4770 Amel – Heppenbach, Zum Höchst 17/2/2
- Monsieur Julian ELSN, demeurant à 4770 Amel – Heppenbach, Lehmkaul 2

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/07/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

qui déclarent accepter ces mandats. Les mandats de Monsieur Michael ELSÉN et de Monsieur Gert ELSÉN sont rémunérés. Les mandats de Monsieur Markus ELSÉN et de Monsieur Julian ELSÉN ne sont pas rémunérés.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'est réuni le nouveau conseil d'administration aux fins de procéder à la nomination de son président et des administrateurs délégués : à l'unanimité, le conseil décide d'appeler à la fonction du président, Monsieur Joseph Richard Elsen, demeurant à 4770 Amel - Heppenbach, Lehmkaul 2, et à la fonction d'administrateurs délégués, Messieurs Eric, demeurant à 4770 Amel - Halenfeld, Zum Jagdhaus 8, et Gert ELSÉN, prénommé, qui acceptent.

Pour extrait analytique:

Gido SCHÜR, Notaire

Déposé avec les présentes: expédition conforme de l'assemblée générale extraordinaire, deux procurations, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/07/2015 - Annexes du Moniteur belge